

se révèle nécessaire. Nous espérons d'ailleurs, je le répète, que l'on n'aura pas à recourir à pareil ordre de préférence.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT—INTERPELLATION RELATIVE À L'ADMISSION DE LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La conférence du désarmement étant en cours, je me demande si le ministre pourrait nous dire si l'on a sondé le terrain en vue d'inclure la Chine parmi les membres de la conférence du désarmement, parce que, autrement, le désarmement risquerait de n'être qu'unilatéral.

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si le député consulte à nouveau le projet de l'Occident, il constatera qu'on y a proposé, au cours de la deuxième phase, de convoquer une conférence élargie à laquelle seraient invitées toutes les nations disposant d'une puissance militaire importante.

LE DÉSARMEMENT—ATTITUDE DU CANADA DEVANT LES PROPOSITIONS DE LA FRANCE À LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, comme l'Union soviétique, le Canada a accepté les six principes qu'a proposés hier le représentant de la France au sein du comité de désarmement des dix puissances, et qu'il considère comme le fondement nécessaire d'un traité sur le désarmement.

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le général Burns ne m'a pas encore fait rapport là-dessus. Je crois savoir que M. Moch parlait effectivement au nom des cinq pays occidentaux lorsqu'il a fait cette proposition, et la réaction, je pense, constitue un indice très encourageant.

L'hon. M. Martin: Le ministre pourrait-il nous dire si les six principes qui sont exposés dans les journaux d'aujourd'hui ont été proposés par la France au su du gouvernement du Canada?

L'hon. M. Green: Je ne saurais l'affirmer, mais je suppose qu'ils l'ont été.

[L'hon. M. Hees.]

LES RELATIONS DU COMMONWEALTH

AFRIQUE DU SUD—DÉCLARATION AU SUJET DE LA POLITIQUE D'"APARTHEID"

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aimerais demander au premier ministre s'il est maintenant en mesure de faire rapport sur la situation en Afrique du Sud.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'ai reçu un rapport du haut commissaire au Cap. L'honorable représentant sera, bien entendu, le premier à reconnaître que je ne puis révéler la teneur du rapport. Mais le document montre, je suis libre de le signaler, que le pourquoi des incidents qui se sont produits, et les circonstances particulières qui ont entouré ces incidents, donnent et donneront lieu à des interprétations fort diverses.

Les députés savent sans doute que le gouvernement de l'Afrique du Sud a pris des mesures pour instituer des enquêtes judiciaires sur les événements tragiques qui sont survenus, et, si je ne m'abuse, le gouvernement de l'Union songe à créer une commission plus nombreuse qui sera chargée d'étudier les divers éléments qui ont déclenché ces événements.

D'après les questions posées à la Chambre, les nouvelles publiées dans les journaux et les lettres qui ont été reçues, le gouvernement est pleinement conscient du courant d'anxiété qu'ont fait naître au Canada les mesures que les autorités de l'Afrique du Sud ont jugé nécessaire de prendre. J'ai déjà dit clairement en maintes occasions que le gouvernement n'approuve pas les politiques de distinction raciale et que nous déplorons la situation qui a donné lieu à de tels actes de violence et à tant de pertes de vie.

On a demandé au gouvernement d'intervenir de façon positive. Nous comprenons la sincérité des sentiments et des motifs qui ont provoqué ces demandes.

Cependant, pour ce qui est de ces demandes mêmes, le gouvernement doit s'en tenir à un critère primordial. Ce qui importe, ce n'est pas de savoir si une intervention ou une déclaration du Canada soulagerait les Canadiens, mais de savoir quelles conséquences pratiques une telle intervention ou déclaration pourrait avoir en Afrique du Sud même. Autrement dit, nous avons la responsabilité solennelle de concilier le désir, naturel dans les circonstances, de signaler par une action positive les sentiments de consternation du Canada et, d'autre part, la nécessité de nous assurer qu'une telle déclaration ou intervention aiderait, au lieu de nuire, à ces gens qui méritent tellement de sympathie et de sollicitude.